

Commune : 14001
Ablon

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Brice MERMIN du rédacteur du document :
72, rue Saint Méline
14130 Pont L'évêque
RCS LISIEUX
337 978 316 00061-APE 7112A
Siège social 6, quai des Remparts - 14100 LISIEUX
n°4998

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A—D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B—En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 07.07.2016... par M. MERMIN.Brice..... géomètre à PONT.L'ÉVEQUE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A .PONT.L'ÉVEQUE..... , le 07.07.2016.....

Document dressé par
M. MERMIN.Brice.....
à PONT.L'ÉVEQUE.....
Date 07/07/2016.....
Signature :

Section : A1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 11/07/2001

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une escluse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

